



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le onze juin à dix-huit heures, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de madame Isabelle DUFAU, vice-présidente du CCAS.

n° 34/2026

Date de convocation : 3 juin 2026

Présents : Mesdames CORRIHONS Nicole, DUFAU Isabelle, HORGUES Mireille, LALANNE Nelly, PANELAY Isabelle et PORTET Fabienne ; Messieurs MIREMONT Didier et PAMART Denis.

Excusés : Madame LOGEZ Marie-France ; messieurs MABILLET Marc, PRADEILLE Jean-Luc et ROBLES Antoine.

Absente ayant donné procuration :

Madame DAMOUR Françoise a donné procuration à madame DUFAU Isabelle.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : Demande de subvention auprès du fonds de prévention 2026 du CDG40 :
présentation et approbation du projet et des modalités de financement

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes a mis en place un outil d'aide financière piloté par le service Prévention pour les établissements publics et les collectivités ayant des projets en faveur de la sécurité, de la santé, de la qualité de vie et du confort au travail des agents.

Ce fonds d'intervention s'adresse aux établissements publics et aux collectivités :

- ayant contractualisé ou souhaitant contractualiser avec le service Prévention du CDG40
- ayant un document unique en cours de réalisation ou à jour.

L'adhésion au service prévention du CDG40 pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 a été approuvée par les membres du conseil d'administration réunis en séance le 27 juin 2024 (délibération n°36/2024).

Dès 2017 furent nommés un conseiller et un assistant de prévention. Des lettres de cadrage furent rédigées et présentées en CT/CHSCT. Le document unique est tenu à jour, et bilan et programme d'actions sont présentés chaque année en comité social territorial.

Evoluant dans un secteur médico-social particulièrement sensible, l'amélioration des conditions de travail est au coeur de nos préoccupations comme en témoignent les avancées spectaculaires de ces dernières années.

Il est donc proposé aux membres du CST de déposer une demande de subvention auprès du Fonds de prévention 2026.

La subvention accordée par le CDG40 ne pourra excéder 5 000 € par projet, avec un autofinancement qui devra s'établir à 20 % a minima.

S'agissant du projet proprement dit, il est envisagé d'acheter des harnais, pour répondre aux attentes des aides-soignants particulièrement dépendance grandissante (notre coupe PATHOS s'établit à 296).

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le



ID : 040-264003070-20260611-34_2026-DE

Le plan de financement se présente ainsi :

DEPENSES			RECETTES	
Nature des dépenses	Prestataires	Montants TTC	Nature des recettes	Montants
2 moteurs de levage fixe et 1 moteur mobile	Hillrom	4 970,88 €	CDG40 « Fonds de prévention 2026 »	4 661,86 €
3 harnais		856,45 €	Fonds propres CCAS (EHPAD)	1 165,46 €
TOTAL		5 827,32 €	TOTAL	5 827,32 €

Considérant l'avis favorable et unanime du comité social territorial recueilli en séance le 2 juin 2026 ;

Les membres du conseil d'administration :

- approuvent ce projet et le plan de financement
- autorisent monsieur le Président à transmettre dossier et demande de subvention au service Prévention du CDG40.

Vote de la question - nombre de votants : 9 (dont 1 procuration)

pour : 9 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 12 juin 2026

Le Président du C.C.A.S.,



Marc MABILLET